

LE FINANCEMENT EN UN REGARD

FSE+

Un appui pour former les salariés du cabinet.

50 %

des coûts pédagogiques HT
des formations éligibles

Toutes tailles de cabinet relevant d'Atlas, sous réserve de fonds disponibles et de validation du dossier.

TROIS AXES POUR FAIRE ÉVOLUER LE CABINET

01 Transition numérique

IA, bureautique, logiciels et compétences métiers liées au numérique.

02 Transition écologique

RSE, sensibilisation et compétences utiles à la transition écologique.

03 Transition démographique

Management entre générations et transmission des compétences.

POUR QUI ?

Les salariés du cabinet, y compris les alternants pour des formations **hors de leur cursus d'alternance**.
L'éligibilité du projet est à valider avec Atlas.

Ne sont pas concernés : les dirigeants non salariés, les mandataires sans contrat de travail et les autres publics non salariés.

INTER OU INTRA • PRÉSENTIEL OU CLASSE VIRTUELLE

Au moins **3 h 30**, avec un formateur présent en continu ou connecté en direct. L'organisme doit être certifié **Qualiopi**.

LE DISPOSITIF POUR VOTRE CABINET

Comprendre le FSE+ pour votre cabinet

01 Qu'est-ce que le FSE+ ?

Le **Fonds social européen Plus** soutient le développement des compétences et l'adaptation aux transformations économiques. Mobilisé auprès d'Atlas, il permet à votre cabinet de cofinancer des formations pour ses salariés, notamment sur les transitions numérique, écologique et démographique.

02 Les avantages pour votre cabinet

- **Alléger votre budget formation** : 50 % des coûts pédagogiques HT éligibles peuvent être financés.
- **Préparer les évolutions du cabinet** : renforcer les compétences numériques, écologiques et managériales de vos équipes.
- **Structurer votre projet avec Atlas** : vérifier le programme, les bénéficiaires et le montage financier avant le dépôt.

03 Pour qui ?

Les cabinets relevant d'Atlas, quelle que soit leur taille, sous réserve des fonds disponibles et de l'accord de prise en charge.

Les salariés du cabinet, y compris les alternants si la formation est **hors de leur cursus d'alternance**.

Les dirigeants non salariés ne sont pas éligibles. Sont également exclus les mandataires sociaux sans contrat de travail et les autres publics non salariés.

LES REPÈRES DE FINANCEMENT À CONSERVER

Le **versement volontaire à Atlas est obligatoire**. Il couvre les **50 % de coûts pédagogiques HT restant à votre charge**, la TVA applicable à la formation et les **frais de gestion de 4 %**, eux-mêmes soumis à TVA. Les fonds doivent être versés **avant l'accord de prise en charge**.

Subvention plafonnée à **500 000 € par SIREN**, avec plusieurs dossiers possibles dans l'année. Le FSE+ ne se cumule pas avec les autres financements proposés par Atlas.

Les salaires et frais annexes sont exclus. Seuls les coûts pédagogiques éligibles sont financés.

Les formations doivent être achevées **au plus tard le 31 décembre 2027**.

SIMULATION, ÉLIGIBILITÉ ET DEMANDE

Estimer, vérifier, puis déposer votre demande.

SIMULEZ VOTRE FINANCEMENT FSE+

Pour un cabinet EC, sélectionnez « **Autres branches** », puis renseignez le coût HT du dossier et la TVA du devis. La calculatrice estime la subvention, le versement volontaire et le coût pour votre cabinet.

[Accéder à la simulation Atlas](#)

04 Éligibilité et demande

1. Vérifiez le projet avec votre conseiller Atlas

Confirmez l'éligibilité des salariés et du programme, le lien avec une transition et le montant du versement volontaire. Préparez la fiche argumentaire Atlas. **Exclus : formation interne au cabinet, apprentissage en autonomie, AFEST.** Pour une école Qualiopi de SIREN distinct ou un parcours mixte, faites valider le projet avant dépôt.

2. Déposez le dossier sur myAtlas

Connectez-vous à votre [espace myAtlas entreprise](#), choisissez FSE+, renseignez les salariés et les formations, puis joignez votre demande datée et signée. Déposez-la **avant le début de la formation et au plus tard le 15 décembre 2027**. Le délai d'instruction annoncé peut atteindre **2 mois**.

LES PIÈCES À JOINDRE

- Demande de subvention FSE+ remplie, datée et signée.
- Devis non signé par le cabinet et programme détaillé : objectifs, contenu, durée, période et modalités.
- Attestation employeur pour chaque salarié.
- Fiche argumentaire justifiant le lien avec une transition éligible.

[Télécharger les documents utiles Atlas](#)**LE BON ORDRE À RESPECTER**

Aucun engagement contractuel avant la demande. Le devis ne doit pas porter de signature ou d'acceptation du cabinet. La convention de formation peut être signée **au plus tôt le lendemain du dépôt (J+1)**.

Au-delà de **15 000 € HT** pour la formation : prévoir **3 devis comparatifs** d'organismes différents.

SUIVI ET RESSOURCES

Après l'accord, gardez les bons justificatifs.

Atlas règle directement l'organisme de formation : la subrogation est obligatoire. Le paiement est fondé sur les heures réellement suivies par chaque participant.

POUR LE PAIEMENT

Dans tous les cas	Facture détaillant les coûts pédagogiques et convention datée et signée dans le respect de J+1.
En présentiel	Feuilles d'émargement conformes au FSE+, signées par demi-journée par le participant et le formateur.
En classe virtuelle	Émargements par demi-journée, certificat de réalisation cosigné ou relevés de connexion du participant et du formateur, selon les justificatifs admis par Atlas.

SI LE DOSSIER ÉVOLUE

- **Report de date** : prévenir Atlas avant le démarrage et déposer sur myAtlas un nouveau devis non signé avec les nouvelles dates.
- **Ajout ou remplacement d'un salarié** : déposer le formulaire dédié avant le démarrage.
- **Absence** : le règlement dépend des heures suivies. La part de versement volontaire non utilisée peut financer d'autres actions de votre cabinet.

FORMATS : LES POINTS À VÉRIFIER

Intra et formation interne : une formation intra par un organisme externe peut être éligible. La formation conçue et animée par le cabinet pour ses salariés est exclue, sauf école ou filiale Qualiopi de SIREN distinct de l'employeur.

À distance : pas d'apprentissage en autonomie ni d'AFEST. Pour un parcours mixte, faites confirmer le périmètre des heures finançables par Atlas avant engagement.

LES RESSOURCES OFFICIELLES

[Dispositif et financement](#)[FAQ : conditions détaillées](#)[Documents utiles FSE+](#)

Votre contact : **Véra Wojtowicz** - vwojtowicz@ceeca.org - 07 76 09 07 01

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS CEECA

L'éligibilité de chaque programme et de son format reste à confirmer par Atlas.

[Découvrir - Transition numérique](#)[Découvrir - Transition écologique](#)[Découvrir - Transition démographique](#)